

Burundi : Intégrité et Intégrité de la Commission Électorale remises en cause

@rib News, 07/06/2015 La CENI n'a plus d'existence légale au Burundi Par Me Pacelli Ndikumana « Au regard des dispositions pertinentes de la Constitution burundaise, la CENI, dans l'état actuel de sa composition, n'a aucune légalité constitutionnelle et son existence légale est sérieusement compromise par la combinaison de trois facteurs ; à savoir la réduction du nombre des membres qui doivent être cinq et une suspicion légitime que l'indépendance des membres n'est pas du tout garantie et enfin par l'incapacité constitutionnelle du Président de la République de remplacer les membres d'office », estime dans une analyse Me Pacelli Ndikumana. Lire l'intégrité de l'Analyse